



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/176
19 février 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 19 FÉVRIER 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALLEMAGNE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration suivante (voir annexe) publiée le 17 février 1999 :

Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne sur les efforts de paix en République démocratique du Congo.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Dieter KASTRUP

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne sur
les efforts de paix en République démocratique du Congo

1. L'Union européenne demeure vivement préoccupée par la crise que connaît actuellement la République démocratique du Congo. Elle rappelle ses déclarations des 11, 19 et 27 août 1998 et répète qu'une solution au conflit actuel ne peut résider que dans un règlement négocié, acceptable par tous les Congolais et qui permette à la République démocratique du Congo et aux autres pays de la région de trouver la paix, la stabilité et la démocratie.
2. Certains signaux positifs concernant une éventuelle signature d'un accord de cessez-le-feu étant apparus, l'Union européenne considère qu'il convient d'intensifier les efforts de paix afin de parvenir rapidement à la conclusion d'un tel accord. L'Union européenne se félicite que le Président Kabila soit disposé à entamer des négociations avec toutes les parties au conflit, y compris les rebelles, et l'encourage à conclure un accord de cessez-le-feu le plus rapidement possible. L'Union européenne engage aussi toutes les autres parties impliquées dans le conflit, tant les rebelles que les acteurs extérieurs, à participer de manière constructive aux efforts de paix en cours.
3. L'Union européenne exprime une fois de plus son appui sans réserve aux initiatives de paix régionales entreprises notamment dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que par le Président Chiluba. Elle souligne la nécessité d'un processus de négociation continu, auquel participent toutes les parties, et se félicite dans ce contexte de la création, en janvier 1999, de deux comités chargés, l'un, des questions de sécurité aux frontières, et l'autre, de la recherche d'un accord de cessez-le-feu. Par le concours qu'apporte son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello, qui est actuellement une nouvelle fois en mission dans certains des pays concernés, l'Union européenne appuie les efforts de paix déployés dans la région.
4. L'Union européenne serait disposée à envisager la mise en place d'un programme de reconstruction en faveur de la République démocratique du Congo en cas de cessation effective des hostilités et si des progrès sont réalisés dans le pays dans le domaine de la paix, de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Elle se félicite de la déclaration du Président du Conseil de sécurité des Nations Unies, en date du 11 décembre 1998, dans laquelle le Conseil se déclare prêt à envisager, au regard des efforts accomplis en vue d'un règlement pacifique du conflit, la participation active des Nations Unies afin d'aider à l'application d'un accord de cessez-le-feu effectif et à la mise en oeuvre d'un processus convenu de règlement politique du conflit.
5. L'Union européenne répète une fois encore qu'elle est favorable aux principes de l'intégrité territoriale et du respect de la souveraineté de la République démocratique du Congo et des pays voisins. Elle demande l'ouverture de négociations entre toutes les parties concernées, l'objectif étant de trouver

/...

d'urgence une solution politique au conflit, qui comporte le retrait des troupes étrangères de la République démocratique du Congo. Ce règlement doit reposer sur deux piliers : 1) les problèmes de sécurité dans la région; il s'agit à cet égard de trouver un mécanisme qui réponde aux préoccupations légitimes des pays voisins quant à leur sécurité; 2) la situation interne en République démocratique du Congo; il convient sur ce point d'entamer un dialogue politique auquel participeraient toutes les parties concernées, l'objectif étant l'instauration en République démocratique du Congo d'une société démocratique.

6. L'Union européenne condamne fermement les violences perpétrées à l'encontre de la population civile depuis le début de la crise. Elle engage instamment les belligérants à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire. Dans ce contexte, l'Union européenne espère que la mission que doit effectuer prochainement en République démocratique du Congo le Rapporteur spécial des Nations Unies, M. Garreton, permettra d'avoir une idée plus précise des conséquences du conflit sur la situation des droits de l'homme et contribuera à renforcer la coopération entre la communauté internationale et la République démocratique du Congo dans ce domaine.

7. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, pays également associé, ainsi que l'Islande et la Norvège, États membres de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.
